



Septembre 2024

Il est temps d'agir : Services aux Autochtones chez Aide juridique Ontario



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO



Lettre de Fallon Melander, vice-présidente associée, Services aux Autochtones

À l'approche du 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, on me demande souvent : « Qu'est-ce que signifie la justice autochtone? Comment pouvons-nous nous assurer que nous avançons dans la bonne voie vers une justice significative pour les peuples autochtones? ».

Si cette question peut sembler chargée, complexe et compliquée pour certains, lorsqu'on la ramène à sa forme la plus simple, elle signifie pour moi *mino bimaadiziwin* (mener une belle vie). Il s'agit d'un principe juridique anishinaabe qui guide chacun d'entre nous dès notre naissance. Il s'agit d'une lumière qui nous guide, d'un mode de vie. Il englobe intrinsèquement de nombreuses autres lois qui nous guident vers la vérité, l'amour, la sagesse, l'honnêteté, la bravoure, l'humilité et le respect. Ces lois sont également connues sous le nom des Sept enseignements du grand-père. Ce principe s'applique à chacun d'entre nous et nous fait avancer dans la bonne voie. Nous devons tous nous souvenir du principe de *mino bimaadiziwin*.

Cela signifie que nous ne pouvons pas continuer à commettre les mêmes erreurs. Nous ne pouvons pas continuer à ignorer les voix des autres et à minimiser les changements nécessaires. En tant que collectivité, nous devons nous engager à faire des changements et à agir pour y parvenir.

Au cours des 15 dernières années, Aide juridique Ontario (AJO) s'est efforcée d'améliorer les services offerts aux clients et aux communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Dès le départ, AJO s'est engagée à faire des changements dans le cadre de sa Stratégie de justice applicable aux Autochtones.

Toutefois, comme nous le savons, il ne suffit pas de s'engager à changer. L'engagement n'est qu'un début. Il faut poser des gestes pour trouver des solutions.

Un changement s'est opéré dans la conscience collective de ce que nous appelons aujourd'hui le Canada. Cependant, toujours est-il que la surreprésentation des peuples autochtones, en particulier des femmes, dans les systèmes de protection pénale et de protection de l'enfance atteint un seuil critique depuis des décennies. Grâce aux travaux d'innombrables commissions et enquêtes, les peuples et survivants autochtones ont partagé des vérités douloureuses, plaidé en faveur de changements significatifs et formulé des recommandations pour aller de l'avant. Nous avons écouté, mais avons-nous appris quelque chose?

Alors que nous entamons une nouvelle phase en retirant la Stratégie de justice applicable aux Autochtones d'AJO et en mettant en sur pied le département des Services aux autochtones d'AJO, je suis très enthousiaste à l'idée que l'action soit au cœur de ce prochain chapitre de notre travail. Nous devons trouver notre place et fournir des services significatifs en partenariat avec les clients, les communautés et les organismes autochtones.

Je tiens également à remercier les incroyables femmes autochtones qui ont mené ce travail au sein d'AJO au cours des 15 dernières années : Christa Big Canoe, Jessica Wolfe, Rebecca Hammond et Saga Williams. Je sais que sans vos voix à la table des négociations, nous ne serions pas en mesure d'apporter des changements positifs.

Je suis très enthousiaste à l'idée de nouer de vraies relations et de créer des solutions communautaires aux problèmes coloniaux qui affectent nos Nations depuis longtemps. Je ne suis pas naïve et je sais que cela demandera beaucoup de travail, de dévouement, de patience et d'humilité. Un changement significatif ne se produit pas du jour au lendemain. Nous commençons aujourd'hui par nous engager à revenir au principe de *mino bimaadiziwin* pour tous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Melander". The signature is written in a cursive, flowing style.



Aide juridique Ontario reconnaît que ses travaux et ceux de ses partenaires communautaires se déroulent dans divers territoires traditionnels autochtones de l'Ontario. Nous sommes reconnaissants d'avoir la possibilité de travailler et de vivre dans ces territoires. Nous remercions les Premières Nations, les Métis et les Inuits qui ont pris soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux et qui continuent de contribuer à la force de l'Ontario et à toutes les collectivités de la province.



ABORIGINAL
JUSTICE
STRATEGY

Aperçu de la Stratégie de justice applicable aux Autochtones

La Stratégie de justice applicable aux Autochtones a été élaborée en tant qu'initiative transformatrice visant à élargir l'accès à la justice et à donner à Aide juridique Ontario (AJO) les moyens de bien répondre aux besoins uniques des clients issus des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits.

Depuis sa création en 2008, la Stratégie de justice applicable aux Autochtones a été motivée par la compréhension du besoin urgent d'un système judiciaire qui reflète et respecte véritablement les diverses cultures et réalités des peuples autochtones de l'Ontario.

Tout au long des différentes phases de la Stratégie, l'accent a été mis sur l'établissement de relations, car nous avons travaillé avec des partenaires communautaires pour comprendre l'impact profond des barrières systémiques qui entravent l'accès aux ressources juridiques et à la représentation. Le désir collectif exprimé lors de ces réunions et discussions a conduit à des mesures de

changement fondées sur les principes de la réconciliation, de la compréhension culturelle et de l'autonomisation des communautés.

Le travail collectif réalisé dans le cadre de la Stratégie n'est pas seulement une réflexion sur la manière de relever les défis actuels, il représente un appel à l'action. En tenant compte des points de vue exprimés par les communautés autochtones, AJO a œuvré, et continue d'œuvrer, à la mise en place d'un système judiciaire qui soit véritablement au service de tous.

La Stratégie a été à l'origine de changements importants et significatifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'AJO.

Phase 1 de la Stratégie : 2008 à 2013

En 2008, la Stratégie a été élaborée avec pour mandat d'établir un plan visant à apporter des améliorations mesurables aux services offerts aux clients issus des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits, qu'ils vivent ou non dans une réserve, qu'ils soient inscrits ou non inscrits ou qu'ils vivent dans un contexte rural ou urbain.

Au cours de cette première phase de la Stratégie, des recommandations spécifiques ont été élaborées pour traiter quatre domaines principaux :

- les obstacles à l'accès à la justice pour les clients autochtones;
- l'augmentation de la représentation des Autochtones au sein d'AJO et de ses systèmes consultatifs;
- l'amélioration des services juridiques et le soutien des processus judiciaires autochtones;
- le renforcement des services de représentation et de renseignements juridiques.

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours de cette phase pour répondre à ces secteurs préoccupants:

- Mise en place de normes minimales de la liste d'avocats pour la représentation des clients issus des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le cadre d'affaires criminelles.
- Partenariat avec le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur pour un financement permanent de différents projets de justice pour les Autochtones.
- Embauche d'un avocat autochtone pour diriger la Stratégie de justice applicable aux Autochtones.
- Insertion d'une question sur la connaissance des communautés autochtones dans les entrevues d'AJO.
- Création d'un outil et mise en place d'une politique visant à identifier les clients des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Participation de plus de 500 membres du personnel d'AJO à la formation sur le savoir-faire culturel des Autochtones.
- Octroi de tarifs améliorés pour les avocats pour préparer les rapports Gladue.
- Représentation autochtone au Conseil d'administration d'AJO et aux comités consultatifs d'AJO.
- Fourniture de services de conseil dans les réserves et communautés aux autochtones.

Phase 2 de la Stratégie : 2013 à 2018

En 2013, le conseil d'administration d'AJO a renouvelé la Stratégie pour cinq années supplémentaires et a approuvé quatre priorités stratégiques pour guider l'organisme pendant cette période :

- améliorer et augmenter l'accès aux services Gladue pour les peuples et communautés autochtones;
- développer un modèle local de prestation de services d'aide juridique qui répond aux besoins des individus et des communautés autochtones;
- améliorer les relations et mieux faire comprendre à AJO les besoins juridiques et les circonstances particulières des peuples autochtones de l'Ontario, ainsi que la manière d'y répondre;
- renforcer la capacité d'AJO à améliorer les services offerts aux clients et aux communautés autochtones, et garantir la durabilité des améliorations.

En 2015, la Commission Vérité et Réconciliation du Canada a publié son rapport final. Ce rapport documente l'histoire et les impacts durables du système canadien des pensionnats sur les peuples autochtones du Canada. Parallèlement à ses conclusions, elle a également publié 94 appels à l'action qui invitent les gouvernements, les organismes, les prestataires de services et tous les Canadiens à prendre des mesures très spécifiques pour entamer le processus de réconciliation.

Peu après la publication du rapport de la Commission Vérité et Réconciliation, David Field, directeur général d'AJO, a fait une déclaration dans laquelle il s'engage à collaborer avec les communautés autochtones et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral pour mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation visant la communauté juridique.

Au cours de cette phase, la Stratégie a pris plusieurs mesures pour répondre aux priorités stratégiques d'AJO et pour respecter les engagements d'AJO liés au rapport de la Commission Vérité et Réconciliation et aux appels à l'action :

Phase 2 de la Stratégie : 2013 à 2018

Élargissement des services de rédaction des rapports de Gladue

- En 2014-2015 l'accès des services de rédaction des rapports Gladue d'AJO a été élargi de 7 à 20 sites.
- Les organismes qui ont reçu des fonds publics sont les suivants :
- Les régions desservies par Aboriginal Legal Service : Barrie-Midland, Brantford, Ottawa, Peterborough-Lindsay, Niagara-Welland, Sudbury, Sault Ste. Marie, North Bay, Windsor.
- Les régions desservies par Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation : Thunder Bay, Timmins et Sioux Lookout.
- Les régions relevant du Grand Council Treaty #3 : Kenora, Sioux Lookout et les communautés des Premières Nations environnantes.

Phase 2 de la Stratégie : 2013 à 2018

Stratégie de participation

- Depuis septembre 2014, l'équipe de la stratégie de justice applicable aux Autochtones (SJA) a rencontré tous les districts, départements et cadres d'AJO pour :
- Sensibiliser les participants à la SJA d'AJO.
- Présenter aux participants une analyse de l'environnement sur la situation de leur communauté autochtone.
- Impliquer les participants dans les activités de la SJA en vue de favoriser la responsabilisation et la viabilité des services offerts aux clients autochtones.
- Promouvoir un modèle de service localisé adapté aux besoins aux communautés autochtones.
- Déterminer les soutiens, les ressources et les outils dont le personnel d'AJO a besoin pour améliorer les services juridiques fournis aux clients et aux communautés autochtones.

Phase 2 de la Stratégie : 2013 à 2018

Services localisés

- Financement de 25 sites où des avocats salariés et des avocats du secteur privé rémunérés à la journée fournissent des services de conseils juridiques communautaires dans les communautés des Premières Nations ou dans les organismes de la communauté autochtone. Le nombre de sites est passé de 7 à 25.
- Mise sur pied d'initiatives d'éducation juridique du public dans les communautés afin de les informer des services offerts par AJO.
- Financement des coordinateurs de la justice autochtone dans les cliniques juridiques communautaires du Sud-Ouest.
- Embauche d'un avocat autochtone et d'un travailleur de l'aide juridique à Sarnia.
- Financement de cliniques juridiques communautaires pour effectuer des évaluations des besoins en partenariat avec les communautés locales dans le but de mieux servir leurs clients autochtones.

Phase 2 de la Stratégie : 2013 à 2018

Compétence et savoir-faire culturel

- Élargissement des certificats d'AJO en matière de protection de l'enfance (précontentieux et tierces parties).
- Lancement du financement du programme de règlement extrajudiciaire des différends du Grand Council Treaty #3.
- Lancement du financement du programme de règlement extrajudiciaire des différends du Secrétariat des Premières Nations du Sud.
- Élaboration en cours par l'équipe du SJA d'un programme de formation en ligne pour le personnel de l'AJO. Le premier volet devrait être lancé en juin 2018.
- Mise en place d'une formation sur l'identité propre des Autochtones en juin 2016 — disponible sur le site de LAO LAW.
- Mise en place d'activités continues de sensibilisation pour le personnel d'AJO afin de favoriser une prise de conscience continue de la situation des communautés autochtones.
- Création d'un groupe de travail d'AJO avec les responsables de district.
- Publication d'une lettre d'information interne.
- Le taux de conformité à la Question sur l'auto-identification autochtone (QAIA) a augmenté de 20 % depuis son introduction. Le taux à l'échelle de la province est maintenant de 90 %.

Consultations de la Stratégie et réponse à la COVID : 2019 à 2021

En 2019, la Stratégie a entamé des consultations à l'échelle de la province auprès de plus de 60 communautés autochtones, parties prenantes et prestataires de services. Ces consultations ont porté sur l'orientation que la Stratégie devrait prendre dans sa prochaine phase de développement.

Lors de la première série de consultations, la Stratégie n'a pas été en mesure de mener des consultations avec les services juridiques de la Nation Nishnawbe-Aski (le service juridique NNA) ni avec les communautés situées sur le territoire de la Nation Nishnawbe Aski (NNA).

Au début de l'année 2020, en collaboration avec le service juridique de la NNA, AJO a élaboré une stratégie de consultation pour le territoire de la NNA. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, ces consultations communautaires ont été reportées indéfiniment pour des raisons de sécurité pour les participants.

En juin 2021, la Stratégie a publié *Les relations d'abord, les affaires plus tard : Partie I*. Ce rapport résume les résultats de toutes les consultations menées en dehors du territoire de la NNA et comprend 20 recommandations basées sur la rétroaction reçue.

Pendant cette période, la Stratégie a également travaillé en collaboration avec tous les secteurs d'AJO pour garantir une réponse efficace et significative afin que tous les clients d'AJO, y compris les clients autochtones, soient soutenus tout au long de la pandémie de COVID-19. Parmi les mesures relatives à la COVID qui ont eu le plus d'impact sur les clients autochtones, on peut citer :

- déroger temporairement aux conditions d'admissibilité financière pour les certificats d'aide juridique pour les Autochtones qui s'identifient comme des survivants de la violence familiale;
- dispenser temporairement les familles autochtones impliquées dans des affaires de protection de l'enfance des conditions d'admissibilité financière aux certificats d'aide juridique;
- disponibiliser le certificat d'assistance juridique pour les personnes incarcérées et admissibles à une libération anticipée d'urgence.

Les relations d'abord, les affaires plus tard : 2021 à 2024

Après la publication du rapport en juin 2021, AJO a commencé à répondre aux recommandations élaborées sur la base de la rétroaction de la communauté. Cette phase a été marquée par la collaboration à l'échelle de l'organisme, la responsabilisation et l'engagement en faveur d'un changement significatif.

Au cours de cette phase, AJO a :

sollicité l'aide d'experts externes pour l'évaluation, la recherche et la formation. Cette aide a guidé AJO vers des changements significatifs;

renforcé les relations avec plusieurs de ses partenaires de la justice autochtone grâce à l'élaboration d'accords globaux et respectueux;

créé des mesures de soutien pour le personnel autochtone afin d'accroître le sentiment de sécurité communautaire et culturelle au sein d'AJO.

L'un des développements les plus intéressants de cette phase a été la création du département des Services aux Autochtones. La mise sur pied de ce département marque le début d'une nouvelle ère pour les services juridiques autochtones à AJO et en Ontario. Il s'agit d'un renouvellement et renforcement de l'engagement d'AJO envers les peuples autochtones de la province.

- Analyse complète des services Gladue financée par AJO et menée par la docteure Jane Dickson
- Conseils sur les améliorations organisationnelles de la part de la docteure Beverly Jacobs
- Rapport annuel sur les efforts d'AJO pour mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation
- Formation obligatoire à la compétence culturelle pour le conseil d'administration et l'ensemble du personnel d'AJO
- Conclusion d'un nouvel accord de services avec le service juridique NNA
- Conclusion d'un nouvel accord de service avec Aboriginal Legal Services (Services juridiques autochtones)
- Projet du programme d'action contre le racisme qui a étudié les résultats de la mise en liberté sous caution pour les clients autochtones et noirs

- Mise à jour des taux d'honoraires qui reconnaissent spécifiquement les normes culturelles autochtones
- Soutien à l'élaboration de processus d'embauche axés sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'appartenance afin d'accroître la représentation
- Waawiye (Le Cercle) — un programme de mentorat axé sur les traditions autochtones a été lancé.
- Mise sur pied du département des Services aux Autochtones
- Embauche d'une vice-présidente associée autochtone pour diriger le département des Services aux Autochtones
- Maamwi, un réseau informel d'employés autochtones, a été lancé.
- Augmentation du nombre d'heures et du montant du tarif pour le projet Gladue Enhancement

L'avenir des Services aux Autochtones chez Aide juridique Ontario

La création de la Stratégie de justice applicable aux Autochtones il y a 15 ans reflète l'engagement d'AJO à améliorer l'accès à la justice pour les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits en Ontario. Cependant, AJO reconnaît qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

Les Autochtones continuent d'être surreprésentés à tous les stades et à tous les niveaux du système juridique en Ontario. Les clients issus des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits continuent de se heurter à des obstacles systémiques dans le système judiciaire en général, mais aussi dans les procédures d'AJO.

Au début de l'année 2024, AJO a créé le nouveau département des Services aux Autochtones, regroupant ainsi les lignes de travail existantes de l'ensemble de l'organisme afin d'adopter une approche plus globale et stratégique de la prestation de services pour les clients issus des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits dans toute la province. Le département des Services aux Autochtones travaille avec des prestataires de services autochtones pour améliorer l'efficacité des services existants d'AJO, pour innover et pour maximiser la valeur pour les clients autochtones. Le département des Services aux Autochtones dirige également la mise en œuvre des initiatives de réconciliation d'AJO, en travaillant dans le cadre du mandat d'AJO pour mieux atteindre et servir les clients issus des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits et pour éliminer les obstacles et la surreprésentation de tous les peuples autochtones dans le système judiciaire.

Avec la création du département des Services aux Autochtones, AJO a renouvelé et renforcé son engagement envers les communautés autochtones. Ce changement organisationnel est l'occasion de repenser la manière dont AJO s'engage auprès des clients, des communautés et des prestataires de services des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et de modifier la manière dont les services juridiques sont offerts aux communautés autochtones de l'Ontario. Il offre la possibilité d'accroître les capacités, les ressources et l'attention portée aux questions juridiques relatives aux Autochtones au sein d'AJO.

Le département des Services aux Autochtones se concentre sur le suivant :

- Diriger l'élaboration et le déploiement de la stratégie d'AJO visant à fournir des services efficaces et culturellement adaptés aux clients autochtones de l'Ontario.
- Élaborer des politiques et des programmes autochtones novateurs visant la prestation des services juridiques.
- Travailler en collaboration avec les prestataires de services juridiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits et d'autres contacts du secteur de la justice afin d'assurer la meilleure qualité possible de services juridiques à tous les clients issus de ces communautés.
- Renforcer les relations d'AJO avec les communautés et les prestataires de services des Premières Nations, des Métis et des Inuits en encourageant continuellement le respect, la confiance, la transparence, la responsabilité et la communication.

Depuis sa création en 2008, le travail de la Stratégie de justice applicable aux Autochtones au cours des 15 dernières années a contribué à créer une base solide au sein d'AJO sur laquelle le département des Services aux Autochtones peut être construit. Le nouveau département des Services aux Autochtones aidera AJO à créer un avenir où les voix autochtones seront amplifiées, où l'intégrité culturelle sera préservée et où l'accès à la justice sera un droit fondamental pour tous.

Unissons-nous par notre engagement à transformer le paysage judiciaire et à promouvoir un système qui incarne l'équité, le respect et la réconciliation.



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

www.legalaid.on.ca

info@lao.on.ca

Atrium on Bay

20, rue Dundas Ouest, bureau 730

Toronto, Ontario M5G 2H1